



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## PREFECTURE DES VOSGES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 24/2024/ENV du 29 mai 2024, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique ainsi qu'une enquête parcellaire relatives à l'immeuble sis 25 rue d'Ambrail à EPINAL.

Cette enquête publique unique vise à :

- déclarer d'utilité publique l'acquisition des lots 1, 7 et 9 correspondant au logement et aux dépendances sis 25 rue d'Ambrail à EPINAL, dans le cadre d'une opération de requalification de l'îlot dit « Crousse-Tour chinoise » en vue de la résorption de situations d'insalubrité et de la mise en œuvre d'un projet global d'amélioration de l'habitat du centre-ville d'EPINAL ;
- rendre cessible la parcelle où se situe ce bien pour s'assurer de la maîtrise foncière et réaliser le projet précité ;

Le dossier d'enquête et les registres seront déposés en mairie d'EPINAL durant 22 jours consécutifs, du 15 juillet 2024 à 9H30 au 5 août 2024 à 17H00, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures ouvrables de la mairie.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations selon les modalités définies ci-après :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et disponible en mairie d'EPINAL aux \_\_\_\_\_ jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que lors des permanences \_\_\_\_\_ assurées par le commissaire enquêteur et précisées ci-après ;

- directement auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront aux jours et heures suivants en mairie d'EPINAL :

- Lundi 15 juillet 2024 de 9H30 à 12H
- Vendredi 26 juillet 2024 de 14H30 à 17H
- Lundi 5 août 2024 de 14H à 17H

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'EPINAL - à l'attention de M. Patrick GRANGE-NICOT commissaire enquêteur - 9 rue du Général Leclerc B.P. 25, 88026 EPINAL Cedex.

Préfecture des Vosges

Tél : 03 29 69 88 88

www.vosges.gouv.fr

1, Place Foch - 88026 Épinal Cedex

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



- par voie électronique en adressant un mail à l'adresse suivante :  
[pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr)

Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie d'EPINAL sera faite, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées, soit au premier alinéa de l'article 5, soit au premier alinéa de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Dès réception des conclusions du commissaire enquêteur, toute personne pourra en prendre connaissance à la préfecture des Vosges, direction du pilotage et de l'animation interministérielle, bureau de l'environnement, et en mairie d'EPINAL